

VIS—Attendu que Charles Morgan, autrefois Sherif et collecteur de taxes pour la paroisse de la Pointe Coupee, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques résultantes de diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 20 d'Avril 1819, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chenevert, comme caution—le 19 d'Avril 1819, conjointement avec Pierre Despan et Louis Chenevert, comme caution—le 20 de Juin 1820, conjointement avec Arnaud Beauvais et Pierre Despan, comme caution—le 17 Decembre 1821, conjointement avec Arnaud Beauvais et Etienne Simon, comme caution—le 7 de Mars 1822, conjointement avec Southeau Allain et Etienne Simon, comme caution—le 3 de Février 1823, conjointement avec Pierre Louis L'Hermite et Pierre Despan, comme caution, soient levées et annulées.

Avis est donné par le présent donné à tous ceux que cela concerne d'avoir à délivrer par écrit, au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quarante-cinq derniers jours qui suivront le dernier jour de la présente publication, un avis pour quelles hypothèques obligatoires et hypothétiques ne seraient point levées et annulées.

Donnez nous ma signature sur le sceau de l'état, et en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet, mil-huit-cent-dix-sept [1827]—en la cinquante-troisième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Par le Gouverneur,  
P. DESPAN, Secrétaire d'Etat. 16 juil.

A VIS—Attendu que Stephen Van Wickle, Sheriff et collecteur de taxes pour la paroisse de La Pointe Coupee, s'est adressé à moi, demandant que les hypothèques provenant des diverses obligations qu'il a souscrites, comme principal, le 20 de Février 1823, conjointement avec Charles Morgan, Southeau Allain, ses caution—le 27 de Décembre 1823, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses caution—le 7 Février 1823, conjointement avec Charles Morgan et Francois V. Boni, southeau Allain, Southeau, ses caution—le 30 Janvier 1827, conjointement avec Charles Morgan et Augustin Leblanc, ses caution—le 31 de Décembre 1827, conjointement avec Charles Morgan et Arnaud Beauvais, ses caution, soient levées et annulées.

Avis est donné par le présent donné à toutes personnes co-intéressées de délivrer par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat dans l'espace de quatre-vingt-dix jours après la dernière publication, les raisons pour lesquelles desdites obligations hypothétiques ne seraient pas levées et annulées.

Donnez nous ma signature sur le sceau de l'état, et en la ville de la Nouvelle-Orléans, le cinquième jour de Juillet mil-huit-cent-vingt-huit, et en cinquante-neufième année de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

H. JOHNSON,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.  
Par le Gouverneur.

P. DESPAN, Secrétaire d'Etat. 14 juil.

CHAPEAUX DE CASTOR

RUE DU CANAL N° 18

NICHOLS & KEELER viennent de recevoir par le navire Fauve, venant de New-York, un assortiment de chapeaux de Castor à la mode pour hommes, de la première qualité, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés. 12 aout.

A VIS—Les soussignés viennent le public qu'ils viennent de contracter une société sous la raison de Mathieu & Pinta. Leur magasin est situé rue de la Levée, No. 46, entre les rues Bienville et Conti, où ils tiendront constamment un assortiment complet de Chapeaux, Souliers et Habillemens faits. Avant pris des arrangements avec les meilleures manufactures de New-York et de Philadelphie, ils seront à même d'apporter les marchandises toujours fraîches, et à des ventes à des prix modérés.

B. PINTA.

E. V. MATHIEU.

10 aout—5

AVANT—100 fraines de Butter, par 13 sept. Wm. D. JOLLEY.

MANDE D'EMPLOI—Un jeune homme résidant dans ce pays depuis 11 ans, par hasard a facilité le François et l'Anglais, trouvant un emploi comme commis, dans un magasin de soudiers et d'habillemens, étendu en un ancien temps pour son compte, en cette ville. Étant père de famille, il accepterait, à défaut d'un emploi de ce genre, tout autre qui lui sera offert, en ville ou à la campagne, et se contenterait d'un faible salaire. Pour plus amples informations écrire au No. 83, à l'enseigne des rues Jérusalem et Levée, ou bien chez M. Mauro, grevier, ou M. Souza, n° 18, rue Royale. 13 sept.

A LOUER.

UN appartement près du Bureau de l'Assise. S'adresser à l'imprimeur. 20 sept.

E. DEBERGUE,

Préfère ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir le parquet, DeWitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes provenant de l'ancienne manufacture de Wm. & KEELE. 18 sept.

A LOUER—Pour le 1er Octobre 1828, le beau magasin avec entrée et échoppe actuellement occupé par M. Lincoln & Green, Rue Moyenne la, sous la banque de l'Etat. S'adresser à E. DEBERGUE. 18 sept.

ECOLE DE DANSE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il fera l'ouverture de son Ecole de Danse le lendemain prochain; ses classes auront lieu comme suit: le matin et le soir.

Les personnes qui désireront devenir particulièrement à domicile, vontront bien faire pédaler et compter sur ses soins et ses accueils. 18 sept.

E. BERTOUX.

COUVERTURES:

Françaises de 3 points, dernièrement importées, pesant 8 liv. la pair—a vendre par

J. MAGNIN.

31 juillet—5m 2ps

TO LET.

From the 1st of October 1828, the fine two story Brick Store, now occupied by Messrs. Lincoln & Green, Royal Street, near to State Bank.

Apply to D. Seghers.

## THE BILL.

PRINTED DAILY, BY F. DELAUR,  
No. 100, St. Peter's Street, between Bourbon & Royal.

TUESDAY, 23 SEPT. 1828.

### PRESIDENTIAL ELECTION.

MONDAY IN NOVEMBER.

ADMINISTRATION TICKET.

Domestic Manufactures—Internal Improvements,

ABOVE ELECTORS.

CHARLES VILLEME, of St. Bernard.

C. HUSKINSON, of Assumption.

N. DELOUET, of St. Martin.

B. MORIN, of Nagatchoches.

From the N. Y. American, Aug. 29.

### STILL LATENT FROM ENGLAND.

By the politeness of Capt. Britton, of the ship Josephine, arrived from Bengal, we have received Billing's Liverpool Advertiser of the 22d, and the Belfast Northern Whig of the 24th July, which contain London dates to the 21st.

GREAT BRITAIN.—The London

Globe of the 21st, received at Belfast,

announces the death of his Grace the

Archbishop of Canterbury, which took

place this morning at 12 o'clock, at the

Palace of Greenwich.

His Grace, who

had been imposed for some time past,

had only been confined to the house for the

last ten days. Immediately after the

death of his Grace, his son, the Speaker

of the house of commons, was sent

for and arrived very shortly. His grace

beneath being primate of all England,

and Metropolian, was Lord of Trade

and Plantations, an official Trustee of

the British Museum, a governor of the

charterhouse, and Visiter of All Souls

and Merton College, Oxford. He was

cousin to the Duke of Rutland and brother

to Lord Manners. In consequence

of this melancholy event, it is probable

that the house of commons will not

meet this evening.

Parliament was to be prorogued on

the 25th July.

TARIFFE OF THE UNITED STATES.

In the House of Commons, on the

18th July, Mr. Huskisson rose to move

for copies of the American Tariffs of

1824 and the present year, with any

communications from His Majesty's

Ministers in the United States on the

subject. It was necessary, before the

close of the session, to take some notice,

not of the importance, per se, but of the

tendency of certain Acts, which had

been lately passed in the United States,

detrimental to their own interests,

certainly calculated greatly to injure

and impede the trade and manufacturers

of Great Britain. In 1815 a Convention

entered into for four years,

which was not introduced by him, but

which was nearly one of those recipro-

city treaties that had been so much ad-

bised. The simple principle was this:

—That all articles the growth, produce

and manufacture of either country

should be received in either upon duties

as low as those paid upon any like

articles the growth, produce, or manu-

facture of any other country; and fur-

ther, that there should be no discrimina-

tion in reference to the national

character of their respective ships. In

1818 it was renewed. At this period

when we were exploding the doctrine

of prohibition, it was adopted by the

Americans with reference to the great

apple manufactures of England. About

the same time the Convention was violated

by the U. S. States imposing addi-

tional duties on iron rolled instead

of beaten into plates, which was an ob-

jection made by the improvement

of the English manufacture. This coun-

try remonstrated without effect;

though on the renewal of the conven-

tion, the principle was conceded, and it

was also agreed that the treaty should

be dissolved on either party giving 18

months' notice. Since that period the

American Congress has added other

duties particularly upon wool, hard-

ware and cotton, and these duties were

so great as almost to a prohibi-

tion.

FRANCE.—On Monday se'night

the Chamber of Peers terminated the

deliberation on the project of law re-

specting the Journals. The Censorship

and monopoly of Journals, and all of

tendencies (as to libel,) have all been

done away.

The French nation is not

divided by unequal laws; and the peo-

ple, instead of quarreling with each other,

are united in rectifying the defect of

their constitution.

We have received private letters

from Oporto, dated on the 6th. They

state that good discipline continued to

be observed by the troops. The num-

ber left at Oporto was not large, the

main part of the army having marched

with "voos" in pursuit of the constitu-

tional troops. These letters speak des-

pondingly with respect to trade. It ap-

pears, by Lisbon letters we have just

received, that there were two meetings

of the British residents and merchants.

The first was held on board the Pyra-